



## Élections européennes : Des taxis gratuits pour les personnes en incapacité de se déplacer

Pour faciliter le vote aux élections européennes, tout au long de la journée électorale du 9 juin, les personnes se trouvant dans l'incapacité de se rendre à leur bureau de vote (situation particulière de handicap, de santé ou encore d'isolement) pourront bénéficier d'un service de taxis gratuits proposé par la Ville.



© JM Francillon, Ville de Grenoble

### Pour faire la demande, rendez-vous :

- Sur [Grenoble.fr](https://www.grenoble.fr)
- À l'accueil de la mairie
- Par téléphone au 04 76 76 36 36

*Informations à préciser : lieu de résidence ; coordonnées téléphoniques ; contraintes techniques liées à sa situation (appareillage, matériels ou dispositifs, etc).*

### Date limite pour s'inscrire : 5 juin.

Il est également possible de voter par **procuration** :

- Soit directement en ligne via [Grenoble.fr](https://www.grenoble.fr)
- Soit sur place à l'hôtel de Police ou au Palais de Justice (formulaire téléchargeable [ici](#)).

### Plus que quelques jours pour s'inscrire ou se réinscrire sur les listes électorales

► En ligne sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr) jusqu'au 1<sup>er</sup> mai ou sur place (Hôtel de Ville, Maison des Habitants - Le Patio, Chorier-Berriat) jusqu'au 3 mai.

► **Plus d'informations**